

L'ÉCHO

Municipalité de St-Luc-de-Vincennes

Sommaire :

- Taxes municipales
- La collecte des ordures et des matières recyclables

Dans ce numéro :

Mot du maire	1
Projet : Mieux vivre en santé	2
Licence pour votre chien	2
Communiqués divers	3
Centre d'action bénévole de la Mairie	3
Les coordonnées de l'organisation municipale	4
Services et activités offerts aux citoyens	4

Mot du maire

L'édition 2010 de Défi Mauricie a été un grand succès. Il y a eu plus de coureurs, plus de spectateurs, un succès plus qu'espéré.

Je remercie la participation du conseil municipal, des employés de la municipalité, de la MRC et du CLD qui ont fait un travail extraordinaire. Merci à Mario Massicotte et Carole Sévigny qui nous permettent de passer sur leur terre. Merci à Daniel Carignan qui a travaillé à déneiger les emplacements nécessaires. Le Club de motoneige qui nous a fourni la surveillance et la sécurité du parcours de la course. Un merci spécial à la Municipalité de Saint-Narcisse qui nous a fourni de l'équipement et à son maire Guy Veillette qui était animateur durant la course et qui a profité de l'événement

pour taquiner notre maire.

Cela prouve que quand on se donne la main, on peut réussir de grandes choses.

Déjà pour notre cinquième édition, plusieurs gros commanditaires veulent s'impliquer financièrement.

Les gens de Saint-Luc-de-Vincennes ont raison d'être fiers de leur village. Merci, merci à vous tous.

Jean-Claude Milot, maire.



L'Écho transmet l'information

L'EAU POTABLE

La Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes vient de déposer dans le cadre du *Programme d'infrastructures Québec-Municipalités* une demande d'aide financière pour l'alimentation et traitement de l'eau potable.

Le projet consiste à raccorder

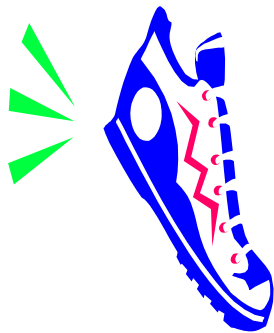
les deux nouveaux puits forés en 2009, construire un bâtiment de service et installer un procédé de traitement de l'eau. Le projet, évalué à 698 000 \$, est conforme aux exigences du Règlement sur la qualité de l'eau potable.

Le conseil a adopté une résolu-

tion demandant au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de majorer l'aide financière à 95%.

Le projet est donc en attente d'une confirmation de l'aide financière.

Un dossier à suivre.



La santé passe par l'activité physique

PROJET : MIEUX VIVRE EN SANTÉ

Le projet « Mieux vivre en santé » prend forme de plus en plus sur le territoire des Chenaux.

Ce projet a pour but d'augmenter la pratique régulière de l'exercice physique chez les aînés afin de maintenir une bonne qualité de vie. Il s'adresse également à tous et les rencontres sont gratuites.

Le 25 février, lors d'une première rencontre, quelques personnes ont manifesté leurs intérêts pour réaliser cette activité dans notre municipalité et d'y participer.

Les activités se tiendront à la salle municipale de Saint-Luc-de-Vincennes. Les dates et heures restent à déterminer.

Il est de mise de souligner l'importance de chaque animateur et animatrice qui, bénévolement, travailleront chaque semaine à conscientiser les retraités aux saines habitudes de vie par l'exercice physique ainsi qu'une prise en charge quotidienne de leur santé. Quelle belle fierté!

Pour valoriser et donner de la visibilité à toutes ces personnes qui s'investissent dans ce beau projet, que ce soit par l'animation ou la

participation, une journée de reconnaissance aura lieu vers la fin de mars 2010.

Si vous êtes intéressés à vous mettre en forme ou à devenir un animateur ou animatrice, il s'agit de communiquer avec madame Gilberte Faucher, au 418-325-2283 ou Micheline Massicotte, 819-295-3146.

Il faut des personnes intéressées à participer pour que cela fonctionne.

Extrait du document signé par Gilberte Faucher.

Compte de taxes municipales – rappel des dates d'échéance

Le règlement d'imposition pour 2010 prévoit que la date d'échéance du premier versement de votre compte de taxes municipales est le 18 mars 2010 pour tout compte supérieur à 300 \$.

Le second versement est payable le 16 juin 2010 tandis que le dernier versement est payable le 15 août 2010.

Un intérêt de 5%, plus 5% de

pénalité sont ajoutés à tout compte impayé aux dates d'échéance préalablement indiquées.

Vous pouvez acquitter votre paiement par la poste, au bureau municipal, dans les institutions financières et par Accès-D pour les personnes bien branchées.



L'enregistrement annuel de votre chien

Licence pour votre chien

Les licences de chien sont maintenant disponibles au bureau municipal.

Si vous êtes dans l'impossibilité de vous présenter au bureau municipal, **faites-nous parvenir, par la poste**, les coordonnées de votre animal : race, nom, sexe, couleur ainsi que les vôtres : nom, adresse, numéro de téléphone.

Il nous fera plaisir de vous retourner votre médaillon par le retour du courrier.

Le coût est 10 \$ par chien et de 75\$ pour un chénil.

Il est de votre responsabilité de licencier votre chien.

Communiqués divers

Cuisine collective

Une cuisine collective, c'est un petit groupe de personnes qui mettent en commun leur temps, leur argent et leur compétence afin de confectionner des plats sains et économiques.

Se joindre à un groupe de cuisine collective, c'est apprendre à cuisiner de nouvelles recettes saines et nourrissantes, réaliser une économie d'argent et une occasion de partager avec d'autres per-

sonnes. Information : contactez le Fonds communautaire des Chenaux au (819) 840-3038.

Pratique de danse

Madame Maria Patelli remplace madame Kathleen Bédard présentement. Les pratiques sont le lundi soir à 19 h à la salle municipale de Saint-Luc-de-Vincennes.

Dépôt du rapport financier

Le rapport pour l'année 2009 sera déposé à la séance du conseil du 5 avril prochain.

Ludothèque des Chenaux

La Ludothèque des Chenaux est un service de prêt de jouets. La carte de membre annuelle de la Maison de la famille des Chenaux au coût de 5\$ est obligatoire pour se prévaloir de ce service. Heures d'ouverture :

Du mardi au jeudi de 8 h 30 à 12h et 13 h à 16 30.



Si cela vous intéresse!

La collecte des ordures et des matières recyclables

Le taxe prélevée pour les ordures est composée des frais reliés à la collecte, au transport, à l'enfouissement, au recyclage, à l'achat de bacs et à la collecte des pneus.

Cette année, un montant de 160 \$ est imposé à chaque unité de logement, commerce ou industrie. Cela représente un montant de 3.07\$ par semaine.

Le responsable de la Régie de gestion des matières résiduelles nous informe que **les bacs doivent être placés à la rue à 6 h le matin**. Il faut comprendre que ce ne sont pas toujours les mêmes personnes qui procèdent à la collecte et que parfois le parcours peut changer selon les employés.

Pour 2010, la semaine en vert représente la semaine de la collecte du recyclage. Inscrivez cette note sur votre calendrier, la mémoire oublie et les écrits restent.

Nous avons des calendriers disponibles au bureau municipal. Ils indiquent les semaines de la collecte sélective et des ordures.

« les bacs doivent être placés à la rue à 6 h le matin.

Centre d'action bénévole de la Moraine

Le Centre d'action bénévole de la Moraine vous remercie de votre grande générosité et de la participation de la population qui ont permis de distribuer 80 paniers de Noël et d'aider 100 adultes et 75 enfants des municipalités desservies.

Le Centre reçoit des vêtements et articles en bon état et réutilisables. Vous pouvez déposer vos dons dans le bac installé

sur le côté de la bâtisse. De plus, notre comptoir vestimentaire est ouvert les mardis, mercredis et jeudis de 13 h 15 à 16 h ainsi que les jeudis de 9 h à 11 h 30.

Pour les familles à faibles revenus qui désirent se prévaloir du service de rédaction du rapport d'impôt, une équipe de bénévoles compétente et discrète formée par Revenu Québec et

Agence des Douanes et Revenu Canada sera à l'œuvre du 1 mars au 15 avril prochain. Présentez-vous au Centre situé au 511, rue Massicotte, Saint-Narcisse avec tous les papiers requis et formulaires, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Fermé de midi à 13 h.

Téléphone : 1 (418) 328-8600.

Au plaisir de vous servir!



Unir pour servir!

Municipalité de St-Luc-de-Vincennes

660, Rue Principale
St-Luc-de-Vincennes (Québec) GOX 3K0

Téléphone : 295-3782
Télécopie : 295-3782
Messagerie : Municipalite@stlucdevincennes.com
Page Web: www.stlucdevincennes.com

Horaire du bureau : 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h,
du lundi au vendredi, sauf le vendredi après-midi où le
bureau est fermé.

Bulletin l'Écho pour mieux vous informer

Service ambulancier et incendie : 9.1.1
Bibliothèque municipale : 295-3608
Salle communautaire : 295-3608
Inspecteur en bâtiment : 295-3782
Inspecteur municipal : 295-3782
Urgence-environnement : 1-866-694-5454

Le maire :

Jean-Claude Milot 295-3478

Les conseillers :

Françoise Asselin 295-3514

Nicole Grenon 295-3660

Francine Therrien 295-5241

Jacques Lefebvre 295-3242

Robert Normandin 295-3607

Daniel André Thibeault 295-3314

Services et activités offerts aux citoyens

Monsieur Luc Normandin, **inspecteur municipal**, est responsable de l'entretien de la voirie, des réseaux d'aqueduc et d'égoût et de l'édifice municipal.

M. Francis Dubreuil, **inspecteur en bâtiment**, peut vous recevoir le lundi en avant-midi pour répondre à vos questions concernant l'aménagement et l'urbanisme. Il est responsable de l'émission des permis de construction, rénovation et de démolition.

Les bénévoles de votre **bibliothèque municipale**, dirigés par Mme Louise Lemire, vous accueillent le mardi de chaque semaine entre 19 h et 20 h 30.

Le Comité loisirs et social St-Luc-de-Vincennes est un organisme à but non lucratif qui s'occupe d'organiser des

activités pour les jeunes et les moins jeunes. Ginette Normandin en est la présidente au numéro 295-1135.

Mme Denise Beaudoin est présidente de **l'Âge d'or**. Vous pouvez entrer en communication avec elle au numéro 295-3293.

Quant à Mme Michèle Magny, elle est responsable du **Comité des jeux du mercredi** qui s'adressent aux adultes seulement. Elle est disponible au numéro 295-3434.

La popote roulante, dirigée par Madame Réjeanne Fortin et son groupe de bénévoles, préparent des repas pour les personnes âgées ou en perte d'autonomie. Ces repas sont livrés à domicile. Vous pouvez la rejoindre au numéro 295-5342.

Voici les coordonnées des responsables de **La Fabrique**: M. le curé Clément Jacob, au numéro 418-328-3115, M. Roger Pronovost, président de la Fabrique au numéro 295-3485, Mme Françoise Asselin, secrétaire-trésorière, au numéro 295-3514. Les sacristines : Mme Fabienne Dessureault au numéro 295-3615 et Mme Carmen Carignan au numéro 295-3248.

La Société d'histoire est dirigée par M. Théophile Beaudoin au numéro 295-3293.

Pour obtenir de l'information sur l'un ou l'autre des comités, communiquez directement avec le responsable de chaque comité.